

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 42 (1934)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Quelques prix d'autrefois  
**Autor:** Küpfer, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-32640>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« Le 28. 9. 1786, on expédie acte et certificat aux S<sup>rs</sup>  
» Aubert Joseph *Parent* de Cambrai, et Antoine *Filliette*  
» de Bezançon, tous les deux maîtres-sculpteurs, faisant  
» foy que conjointement ils ont entrepris et exécuté en der-  
» nier lieu, à contentement, la sculpture des ornements de  
» la Façade de l'Hôtel de Ville, consistant aux Armes de  
» la Ville surmontées d'un Trophée de paix et de justice,  
» à 4 chapiteaux de l'Ordre corinthien et 4 vases, etc.,  
» etc. ».

La pierre du sommet du fronton fut posée le 28 octobre 1786. Le lieutenant baillival Jeanneret fournit également les plans de boisage et décoration de la grande salle — celle où nous sommes — et fut rémunéré par un don de 4 chandeliers coûtant 166 livres 8 sols ou 416 florins, qui lui furent portées par le Commandeur avec une lettre.

(Communication faite à la séance du 30 août 1933, de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.)

J. ROCHAZ.

---

## Quelques prix d'autrefois.

### I

#### *Une note de frais de voyage en 1386.*

On sait combien les voyages un peu lointains étaient difficiles au moyen âge, et de plus lents et coûteux. Cela n'empêchait nullement les grands chemins d'être fort ani-

més. Pèlerins, marchands, soudards, étudiants, compagnons de métier, ménestrels, jongleurs et autres errants allaient et venaient en tous sens. Même en hiver on traversait certains passages alpins, du moins en cas d'urgence, tel Henri IV allant à Canossa ; et les plus grands personnages risquaient l'aventure. A plus forte raison les fonctionnaires et les courriers des princes.

C'est ainsi qu'en octobre 1386, François Russin d'Evian, donzel et châtelain de Morges, fut mandé à Turin par le comte de Savoie Amédée VII, à moins que ce ne fût par sa mère, Bonne de Bourbon, la « grande comtesse », qui tint longtemps son fils en étroite tutelle. Notre texte<sup>1</sup> dit cependant que le châtelain allait « vers Monseigneur ».

Il s'y rendit, chose singulière, non par le plus court chemin qui, du St-Bernard, mène à Turin par Ivree et Chivasso, mais par Verceil, Pavie, Tortone, Alexandrie et Asti. Les raisons, probablement impérieuses, de ce circuit n'apparaissent nulle part.

Le vendredi 24 octobre, donc, noble Fr. Russin dîne à Martigny pour 3 gros, y compris le fourrage de ses deux chevaux. Le soir il était à Orsières ; repas et gîte lui coûtèrent 5 gros. Là il engagea dix guides de montagne (« marons »<sup>2</sup>) pour la journée. Il s'agissait sans doute de lui frayer le chemin dans les premières neiges déjà hautes. Avec la dépense de ces montagnards, il en a pour 2 florins.

La caravane atteint heureusement « le Mont-Joux » et le refuge de ses bons moines hospitaliers. Mais le « mau temps » retient plusieurs jours durant notre homme en cet hospice ; et en le quittant il donne 2 florins « en descharge de ses despens ». Le mercredi 29 octobre, il n'engagea pas moins de trente guides de St-Rémy et d'Etroubles, qui lui coûtèrent 40 gros, plus un florin pour leurs dépenses et

un florin pour les siennes propres en ce jour-là. Le jeudi il est à Aoste ; il y dépense 4 gros pour dîner ; il fait étape à Châtillon, ce qui lui coûte 6 gros. Le vendredi il dîne à Bard, 4 gros ; il soupe et couche à Ivree, 7 gros. Le passage des Alpes lui a donc pris une grande semaine. Le samedi il dîne à Santhià, 5 gros ; le soir il atteint Verceil, où il passe la nuit, 9 gros. Sont-ce les prix qui augmentent, ou plutôt les auberges qui sont meilleures ? C'est difficile à dire !

Le dimanche 2 novembre, notre voyageur prend un guide à cheval « pour moy conduire par les rivières ». Le pays en est sillonné, et il s'agit apparemment d'en connaître les gués. Ce guide reçoit 6 gros. Fr. Russin est à Mortara pour dîner à 7 gros, incluse la dépense faite pour le guide, et le soir à Garlasco (« Gallas ») pour souper et dormir : il lui en coûte 12 gros. Puis il passe le Tessin en bac et paie 2 gros au passeur. Ce même « lundi 4 de *septembre* (*sic !* chemin faisant, notre homme s'est brouillé avec le calendrier !), il dîne à Pavie. Avec le péage et le pontonage, ainsi que le prix de deux fers remis à ses chevaux, il en a pour 13 gros. Près de Pavie, il passe le Pô en bac, 2 gros. Il prend un nouveau guide, 2 gros ; son souper et son gîte à Voghera coûteront 11 gros.

Le mardi, Russin est bloqué à Tortone, la Scrivia étant infranchissable. Sans doute la passait-on aussi en bac. Il profite de cet arrêt forcé pour faire remplacer deux autres fers à ses montures : total pour cette journée, 15 gros. Le mercredi il dîne à Sevraul<sup>3</sup> pour 6 gros. Un guide à cheval pour la journée lui coûte 4 gros. Le soir notre châtelain est à Alexandrie. Il y soupe et passe la nuit, 8 gros. Il dîne le lendemain à Felizzano (« Filazant ») et paie 6 gros. Le soir il atteint Asti, où il dépense 9 gros. Le vendredi, à Villeneuve d'Asti, il dîne pour 5 gros, et le

soir soupe et couche à Chieri pour 7 gros. Et l'étape suivante le mène à Turin, qu'il a atteint en quinze jours, dont quatre d'arrêt forcé.

Au total la note des frais de route de Fr. Russin dépasse 250 gros. Si l'on évalue à fr. 4.— environ <sup>4</sup> ce douzième du florin, c'est mille francs, valeur actuelle qu'il faut compter pour ce voyage. Il n'en coûterait pas beaucoup moins, sans doute, de le refaire aujourd'hui dans le même équipage et les mêmes conditions <sup>5</sup>.

### NOTES

<sup>1</sup> Il s'agit d'une note en français, insérée dans les comptes de la châteltenie de Morges du 28 II. 1385 au 21 III. 1387.

<sup>2</sup> V. Godefroy, *Dict.*, et J. Gross, *L'Hospice du Grand St-Bernard*, p. 96.

<sup>3</sup> Il s'agit sans doute de Serravalle, 20-25 km. en amont de Tortone, où notre voyageur aurait été chercher un gué ou un pont. La présence d'un guide le donne à penser.

<sup>4</sup> M. Ch. Gilliard, *R. H. V.* 1923, p. 116, estime à 70 fr., pour 1363, la valeur du florin. Nous diminuons cette estimation d'un tiers environ (48 fr.) ; mais elle nous paraît encore trop élevée relativement aux prix d'auberges.

<sup>5</sup> A titre de comparaison, nous transcrivons ici partiellement une seconde note du même Russin, qui fait suite à la première, en modernisant la langue : « Ce sont les dépens faits par François Russin, pour aller visiter les forteresses de Vaud, par le commandement de Monseigneur. Premièrement, le 10<sup>e</sup> jour de septembre, pour une nef pour passer le lac, 10 sous laus. (Russin venait sans doute de Ripaille, où résidait souvent la cour). Item, le 11, jour suivant, ai dépensé pour tout le jour à Moudon 8 s. l. Item le 12 à Yverdon, pour tout le jour, 7 s. l. Item le 13, jour suivant, aux Clées, pour tout le jour, 8 sous. Item le 14, jour suivant, fus à Morges et ne dépensai rien. Item le 16<sup>e</sup> jour pour une nagale (barque) pour passer le lac, 6 sous. » (1 s. = 1 gros.)

II

*Mercuriale des victuailles, en 1441, dans le Pays de Vaud  
et le Chablais.*

Les comptes de la châteltenie de Morges, dont les originaux sont à Turin et que l'on possède, sauf quelques lacunes, pour la période de 1360 à 1535, présentent beaucoup de données sur les prix de quelques denrées à cette époque. Il s'agit en première ligne des prix du froment, de l'avoine et du vin, parfois aussi de la cire, du poivre et des chapons, toutes denrées en lesquelles se payaient des redevances en nature et que le châtelain faisait vendre au marché.

Présentés par le châtelain Nicod de St-Saphorin, les comptes du 5 mars au 25 septembre 1441 sont accompagnés d'un document plus intéressant, parce que d'un caractère plus général, et qui permet certaines comparaisons. C'est une note en latin, qui s'intitule « Information recueillie par moi, Pierre de Murs (de Muris), sur la valeur des victuailles dans les bailliages de Vaud et du Chablais, au mois de juin 1441 ».

Tout d'abord notons que, Moudon exceptée, seules les châteltenies des bords du Léman y figurent pour le Pays de Vaud. Notons ensuite qu'après le froment apparaît la désignation abrégée *silig.* ou *silign.*, donnée ailleurs dans ces comptes pour synonyme de froment. Vu la constante différence de prix, ce doit être autre chose, pourtant. Du seigle, du méteil ? Un rapprochement de ce terme avec le latin *siliquae* ferait penser à des lentilles ou à des « poisettes » ; on en consommait beaucoup autrefois.

Remarquons encore que la diversité extrême des mesures

dans notre pays, à cette époque, ne permet pas de comparaisons rigoureuses.

Voici cette mercuriale sous forme de tableau. Nous y

Localités	Froment la coupe <sup>1</sup>	Silign. la coupe	Avoine la coupe	Vin le setier <sup>2</sup>
Nyon	8 gros $\frac{1}{2}$ <sup>3</sup>	6 gros	2 gr. $\frac{1}{2}$	—
Versoix	8 gr. $\frac{1}{2}$	6 gr.	2 gr. $\frac{1}{2}$	—
Morges	6 gr. $\frac{1}{2}$	5 gr.	2 gr.	1 liv. (= 20 gr.)
Moudon	6 gr. $\frac{1}{2}$	4 gr. $\frac{1}{2}$	2 gr.	—
Vevey	8 gr.	6 gr.	2 gr. 4 den. <sup>4</sup>	11 gr.
Chillon	8 gr.	6 gr.	2 gr. 4 den.	11 gr.
Villeneuve	8 gr.	6 gr.	2 gr. 4 den.	1 flor. (= 12 gr.)
Ollon	6 gr. $\frac{1}{2}$	4 gr. $\frac{1}{2}$	2 gr.	8 gr.
St-Maurice	6 gr.	4 gr. $\frac{1}{2}$	2 gr. $\frac{1}{4}$	9 gr.
Martigny	5 gr.	4 gr.	2 gr.	8 gr.
Saillon	5 gr.	4 gr.	2 gr.	9 gr.
Conthey	4 gr. $\frac{1}{2}$	3 gr.	—	7 gr.
Monthey	4 gr. $\frac{1}{2}$	—	2 gr.	11 gr.
Evian	6 gr.	4 gr.	2 gr.	1 florin
Thonon	6 gr. $\frac{1}{2}$	5 gr.	2 gr. $\frac{1}{4}$	1 florin
Morges 1437	16 gr.	—	3 gr.	8 gr. $\frac{3}{8}$
id. 1459	9 gr.	—	1 gr. $\frac{1}{2}$	7 gr.

ajoutons les prix à Morges en 1437 et 1459, à titre de comparaison.

Ce qui frappe, dans ce tableau, c'est l'uniformité relative des prix de l'avoine, alors que les autres denrées varient du simple au double parfois. Pour les deux premières denrées, les extrêmes sont, d'une part, en Valais, d'autre part autour de Chillon et aux approches de Genève. Morges, Moudon, Ollon, St-Maurice, Evian et Thonon sont dans la moyenne. S'il est malaisé de discerner les causes de ces différences, il l'est plus encore d'expliquer les fluctuations locales des prix du vin, qui ne peuvent être dues aux seules différences de mesure. Le goût de nos aïeux différait-il

du nôtre au point que le vin de Morges coûtât le double presque de celui de Vevey ? Cela paraît peu probable, et nous inclinerions à expliquer la cherté du vin à Morges par l'absence de concurrence. On sait, en effet, combien jalousement les producteurs locaux veillaient à empêcher une telle concurrence, en ce temps-là.

En tout état de cause, l'enquête paraît avoir été sérieuse. Les gens interrogés sont parfois des notables, souvent des aubergistes ; toujours ils sont plusieurs et déposent sous serment <sup>5</sup>. Chose remarquable, dans certains cas, les prix étaient stables depuis quelques mois.

Un mot encore sur le commissaire ducal préposé à cette enquête. La famille de Murs est éminente en Savoie dès la fin du XIV<sup>me</sup> siècle. En 1378 un Pierre de Murs est dans l'entourage immédiat de Bonne de Bourbon et du comte Vert, et se retrouve en diverses occasions importantes <sup>6</sup>. Son homonyme, auteur de notre enquête, qui figure encore dans un acte de 1451 <sup>7</sup>, ne peut être que son fils ou son neveu. Mais plus que cette filiation, ce qui eût été intéressant à connaître, ce sont les raisons qui ont déterminé cette « information », unique dans nos annales, à ce que nous croyons.

E. KÜPFER.

#### NOTES

<sup>1</sup> La *coupe* de froment, etc., était de 4 quarterons.

<sup>2</sup> Le *setier* de vin était de 4 coupes ou 32 pots.

<sup>3</sup> Le *gros* ou *denier gros* était le douzième du florin.

<sup>4</sup> Le *denier* courant ou ancien était le douzième du *denier gros*. On peut l'évaluer alors à 0 fr. 50 environ de notre monnaie.

<sup>5</sup> A Nyon, tout au moins. Mais comme la formule déclarative, demeurant identique, n'a pas été répétée intégralement par le copiste de nos comptes, feu Alfr. Milliod, on peut supposer que le serment a été général.

<sup>6</sup> Bruchet : *Le Château de Ripaille*, p. 28 et *passim*.

<sup>7</sup> Bruchet, *loc. cit.*, preuve LXXXV.